

## CHAUMONT

## L'état de catastrophe naturelle reconnu après les inondations

» L'état de catastrophe naturelle a été reconnu le 3 novembre pour la commune de Chaumont. Le 31 mai dernier, le village avait été frappé par des inondations et coulées de boue. Les personnes sinistrées sont invitées à déclarer le plus rapidement possible, si cela n'a pas déjà été fait, les dommages subis à leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 13 novembre inclus.



## HAUTE-SAVOIE

## Le Sdis 74 classé parmi les plus importants de France

» Depuis le 2 janvier 2017, le ministère de l'Intérieur classe les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) en trois catégories (A, B et C). Classé "B" dans la première version de l'arrêté, le Sdis 74 vient de passer en catégorie A le 31 octobre, devenant ainsi l'un des 21 Sdis les plus importants de France (sur 97), en termes de population défendue, d'effectifs (pros et volontaires) et budget. Un classement qui influe sur l'organisation et la répartition des grades dans le service.

**ACHAT D'OR**  
Achat - Vente - Expertise

- > Bijoux anciens
- > Déchets or
- > Diamants
- > Montres de marque

Ouvert du mardi au samedi 9h30-12h/14h-19h

**BIJOUTERIE L'OR DECO**  
6, RUE DE L'ANNEXION - ANNECY - 04 50 45 11 10

860247100

## VOTRE RÉGION

HAUTE-SAVOIE | La première centrale villageoise est née. Chaque citoyen peut acheter des parts et devenir acteur de la transition énergétique

## Devenez producteur d'énergie en finançant les toits photovoltaïques sur votre commune

L'immobilier reste l'investissement préféré des Français. Et si, demain, ils s'attaquaient au sommet, en concentrant leurs efforts financiers sur les toits ? En investissant plutôt leur argent dans l'énergie renouvelable...

Un collectif d'habitants du Genevois vient de créer la première centrale villageoise de Haute-Savoie. Son nom : "Citoyenergie".

Le principe : les citoyens prennent des parts dans la société (d'un montant de 100 euros pouvant aller jusqu'à 15 000 euros) et, grâce au capital de la coopérative, ils équipent les toits des bâtiments publics (écoles, gymnase, etc.) ou privés (entreprises, etc.) en panneaux photovoltaïques. Avec, à la clé, en plus d'avoir fait un grand pas pour l'homme dans la transition énergétique, un petit retour d'investissement dans leur portefeuille, lors de la revente de l'électricité.

« Les citoyens deviennent maîtres de leur énergie. Ils la produisent, la revendent... »

Ce type d'initiatives locales en France a le vent en poupe. L'élan des citoyens peut-il jouer un rôle prépondérant dans la prise de conscience écologique, là où finalement beaucoup de politiques échouent ? Les membres fondateurs de la centrale villageoise de Haute-Savoie en sont, en tout cas, convaincus.

« L'objectif, c'est que ce sont les citoyens qui deviennent maîtres de leur énergie sur leur

territoire. Ils la produisent, la revendent », commente Sarah Berndt, membre fondatrice de "Citoyenergie". Elle ajoute : « Pourquoi laisser ça entre les mains des politiques. De lobbies ? Le citoyen peut, lui aussi, s'emparer de l'énergie renouvelable pour un jour, peut-être, de sortir du nucléaire... »

La coopérative compte actuellement une soixantaine de membres, pour un capital d'actions estimé à 63 000 euros. Même si la société ne sera officiellement créée que le 17 novembre à Archamps, les membres ont déjà planché sur plusieurs projets. Les premières réalisations vont concerner la rénovation de huit bâtiments à Reignier-Ésery (près d'Annemasse) et de sept bâtiments à Collonges-sous-Salève (lire par ailleurs).

La coopérative espère rapidement monter en puissance. « On aimerait atteindre 200 membres. Cela nous permettrait de démarrer sereinement les premiers projets de toits en Haute-Savoie », précise Andréas Muller, président de la coopérative. Lui et son équipe ne sont pas vraiment inquiets. Partout en France, les centrales villageoises ont rencontré un succès quasi immédiat, attirant dans leur croissance verte fulgurante de nombreux défenseurs de l'environnement, heureux d'investir leur argent dans ce que l'on pourrait appeler le nouveau livret vert, une cause, un réseau dans lequel ils croient.

Addaïde SCHUTZ



Partout en France, on assiste à l'émergence de création de sociétés. A Sainte-Egrève, ville porte de l'agglomération grenobloise, "Énerg'y citoyens", a fait aussi entrer dans son capital et fonctionnement des citoyens, a équipé plusieurs toits de la commune. Photo Ville de Saint-Egrève

## LE CHIFFRE

**37** C'est le nombre actuel de centrales villageoises labellisées en France. "Citoyenergie" est la première à voir le jour en Haute-Savoie. Le collectif de citoyens visé d'abord les toits en Haute-Savoie, même si leur secteur d'intervention est avant tout le Grand Genève (de Thonon, à Bellegarde, en passant par Annemasse, Meyrin, Bonneville, Genève, etc.), soit plus d'un million d'habitants.

## Une coopérative génératrice d'emploi local

Le collectif d'habitants de la centrale villageoise a fait valoir que leur coopérative sera génératrice d'emploi local. « Pour la pose des toitures, nous allons faire appel à des en-

treprises locales. Et, à terme, nous aimerons embaucher des salariés qui pourront s'occuper à plein temps des projets de toitures », indique Sarah Berndt, membre fondatrice

de Citoyenergie. Et de citer en exemple Gres21, les centrales villageoises du Grésivaudan (Isère). « Ils marchent tellement bien qu'ils ont pu employer des salariés. »



Ce cliché a été pris en Allemagne, dans la ville de Löffingen par Andréas Muller, le président de la SAS-Coopérative "Citoyenergie". Sa ville d'origine est un exemple pour la coopérative haut-savoïarde. « C'est dans une zone industrielle. Là-bas, c'est impressionnant le nombre de bâtiments qui sont équipés de panneaux. Là, il s'agit beaucoup d'entreprises. Nous, en Haute-Savoie on vise bien sûr les entreprises car elles ont des toits importants en surface, même si on souhaite aussi équiper des bâtiments publics (écoles, gymnase, etc.) », commente-t-il. Photo ANDRÉAS MULLER

## Financièrement, comment ça marche pour le citoyen ?

Chaque habitant de Haute-Savoie peut investir dans la coopérative "Citoyenergie". La part minimum est de 100 euros, et peut aller jusqu'à 15 000 euros. Cet argent forme le capital de la SAS. Ensuite, une fois terminés les démarches avec les banques pour l'accord

d'un prêt afin de lancer les premiers projets en Haute-Savoie, la société va se servir de l'électricité revendue pour rembourser le prêt et lancer de nouveaux projets d'équipements de toitures en photovoltaïque. Pour le citoyen qui a investi en parts, après trois ans (le

temps estimé pour lancer la coopérative et qu'elle devienne "rentable"), il y a une redistribution des intérêts chaque année, à hauteur de 3 % pendant vingt ans.

Et pour les entreprises, privés, qui acceptent que la SAS-coopérative installe des pan-

neaux photovoltaïques sur leur toit, comment cela fonctionne ? « Ils ne payent rien. En fait, ils fournissent leur toit à la coopérative. Pour bénéficier de la revente d'électricité, ils peuvent et c'est ce qu'ils font bien souvent prends des parts », répond Sarah Berndt.

## Des actions concrètes : une quinzaine de toits bientôt équipés à Reignier-Ésery et Collonges-sous-Salève

Huit toitures ont été retenues dans le centre de la commune de Reignier-Ésery, dans le Genevois, dont celle de l'école "Les vents blancs", une chaufferie, une entreprise privée, etc.

Ces toitures permettraient l'installation d'une surface totale de 2 646 m<sup>2</sup> pour une puissance totale de 438 kWc et une production annuelle estimée à 543 900 kWh. Elles couvriraient les besoins énergétiques de 180 familles/an.

La production de Reignier relèvera du parc public communal, intercommunal ou départemental. Ces trois collectivités accompagnent la démarche. Autre commune visée par la coopérative de citoyens : Collonges-sous-Salève. « Sept toitures ont été retenues au niveau du bas de Collonges (zone artisanale) et



Mi-octobre, les membres de la coopérative se sont retrouvés à la mairie de Reignier-Ésery. Archives photo Le DL.

de la commune. On peut citer l'école, la salle des fêtes ainsi que des entreprises. », explique le président de la coopérative, Andréas Muller.

Ces toitures permettraient l'installation d'une surface totale de 2 439 m<sup>2</sup> pour une

puissance totale de 402 kWc et une production annuelle estimée à 470 400 kWh par an. Elles couvriraient les besoins énergétiques de 150 foyers/an.

« Avec les deux projets, sur Reignier et sur Collonges, en termes de surface, notre coo-

opérative se placerait directement comme premier producteur d'énergie renouvelable de toutes les centrales villageoises », précise Andréas Muller, le président.

Un joli premier coup à réaliser pour la centrale haut-savoïarde.